



Bulletin d'information du
portail des marchés publics :
<http://mp.maires81.asso.fr>

Août 2018

The screenshot shows the website interface for 'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn - Portail des appels d'offres'. It features a navigation bar with 'LES APPELS D'OFFRES', 'CMP', 'FOURNISSEURS', 'ADM 81', and 'PRATIQUE'. The main content area includes sections for 'ACHETEURS' (with links to 'Demander un compte' and 'Accès à votre compte'), 'FOURNISSEURS' (with 'Accès à votre espace' and an email alert form), and 'ACTUALITES' (with a download link for 'L'Elu Tarnais de Septembre 2015'). A central search area is titled 'Accès libre aux annonces' and includes filters for 'Nature' (Toutes, Travaux, Services, Fournitures) and a 'Mot-clé' field. A 'Rechercher' button is present. On the right, there is a 'Gagnez du temps' badge and a photo of a man. Below the search area, there are sections for 'AWS-Achat : Profil d'Acheteur et dématérialisation des Achats' and 'Alerte gratuite!' with a photo of a woman. A list of 5 points is provided at the bottom of the screenshot.

Attention aux dispositions qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2018 en matière de dématérialisation !

PROFIL ACHETEUR : mp.maires81.asso.fr

Qu'est-ce qu'un PROFIL ACHETEUR ?

Le profil acheteur est une plateforme de dématérialisation qui permet de mettre les documents de la consultation à disposition des entreprises, de réceptionner les documents qu'elles transmettent, et de correspondre avec les fournisseurs de manière sécurisée par voie électronique (obligatoire au 1^{er} octobre 2018). Certains d'entre vous ont déjà choisi le profil acheteur proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, dans ce cas l'URL de votre profil acheteur est le suivant : <http://mp.maires81.asso.fr>

Si vous souhaitez vous renseigner sur cette plateforme vous pouvez joindre le pôle numérique, contact au verso, ou aller sur le site www.maires81.asso.fr

Comment intégrer la rubrique internet sur votre site ?

Si vous avez un site internet, vous pouvez ajouter une rubrique « marchés publics » et y intégrer l'adresse URL complète à récupérer sur la plateforme depuis « administrer/rubrique internet » en copiant le contenu de la zone « tag efram » et en la collant dans votre rubrique internet.

Avantage : Seuls les marchés de votre collectivité seront alors listés sur votre site web et ce dernier devient alors votre profil acheteur au même titre que <http://mp.maires81.asso.fr>. Les consultations restent sur la plateforme, ainsi que les retraits de dossier et les dépôts d'offres des entreprises, il s'agit d'une simple redirection automatique.

La LRE auto-authentifiée est en place depuis le 1^{er} septembre 2017

La LRE (Lettre Recommandée Electronique) auto-authentifiée est utilisable sur votre profil acheteur depuis début septembre 2017 dans le module « CORRESPONDANCE » de chaque consultation.

Ce mode d'envoi de vos courriers électroniques vous garantit la même valeur qu'un recommandé avec accusé de réception « papier ».

Il vous permet donc de notifier aux entreprises le résultat de l'analyse de leurs offres, ou tout autre message, sans aucun frais, tout en sécurisant juridiquement votre envoi.

Dans le module «CORRESPONDANCE », cochez «LRE - Lettre Recommandée» au moment de rédiger votre message. Il n'est pas nécessaire de signer électroniquement ni de devoir mettre le courrier en pièce jointe.

La LRE auto-authentifiée envoyée par l'acheteur au fournisseur

se caractérise par l'envoi dans le courriel du lien de vérification de l'authenticité de l'expéditeur.

L'entreprise reçoit un courriel avec un code de sécurité afin de vérifier l'authenticité de l'expéditeur.

Nb : Les candidats doivent être au préalable enregistrés depuis opérations suivantes/dépôt papier, puis sélectionnés dans saisie des décisions des opérations suivantes (voir article ci-après : **Saisie des décisions**).

Nous vous invitons à demander aux entreprises une adresse email valide pour les échanges via la plateforme lors de vos consultations. Cette fonctionnalité vous sera indispensable pour répondre à l'obligation de la correspondance électronique avec les candidats dès le 1^{er} octobre 2018.

Le DUME électronique

Qu'est ce que le DUME (Document Unique de Marché Européen) : c'est une déclaration sur l'honneur qui vise à supprimer l'obligation de produire, par les candidats soumissionnaires à un marché public, un nombre important de certificats ou autres documents relatifs aux critères d'exclusion et d'attribution.

Depuis le 1^{er} avril 2018, les acheteurs publics sont tenus d'accepter le DUME électronique (DUME-E) en tant que modalité de réponse dématérialisée. Les candidats restent cependant libres de l'utiliser ou non. Même si le formulaire DUME se substituera à toutes les autres modalités de candidatures, les formulaires de déclaration des candidats actuels (DC1 et DC2, MPS, formulaires acheteurs) restent disponibles et utilisables à titre transitoire. Dans ce contexte, l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'Etat) a été missionnée par la DAJ (Direction des Affaires juridiques) pour mettre en place un service de création et de mutualisation des DUME, le «Service DUME», qui sera hébergé sur le portail Chorus Pro.

Le Service DUME permet également aux candidats de ne plus avoir à fournir un document lorsque celui-ci a déjà été transmis à une administration. Allégeant ainsi la procédure, le DUME est également un document structuré (au format XML), conçu sur la base d'un standard européen de candidature, qui est donc interoperable et peut être réutilisé, au moins partiellement, pour d'autres procédures de passation de marchés publics.

Le DUME sera généralisé sur la plateforme AWS dès le 1^{er} octobre 2018.

Saisie des décisions : choix des candidats retenus

Rappel sur votre plateforme : Depuis « Opérations suivantes » de votre marché, vous pouvez renseigner les candidats retenus depuis « Saisie de vos décisions : Admission des candidatures, Sélection des offres ».

Dans l'écran « Saisie des décisions » à compléter : choisir 'sélectionné' et 'non sélection' si le lot est attribué et cocher le rond en face du candidat retenu.

Dans le cas des procédures restreintes, vous devez impérativement vérifier la colonne 'Admis'. Laissez coché 'Admis' uniquement les candidats invités à soumissionner et à déposer leur offre, y compris les candidats papier pour permettre un envoi du DCE par voie électronique ; l'invitation à soumissionner s'effectue dans « opération / invitations à soumissionner », une fois les candidats retenus.

Un courrier leur est adressé avec le lien pour télécharger le DCE et remettre leur offre électronique.

Publication des données essentielles : 1^{er} octobre 2018

La réforme du droit de la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2016 a fixé l'objectif d'une complète dématérialisation des procédures de passation des marchés publics de plus de 25 000 € HT et du déploiement d'une démarche d'Open DATA sur les données essentielles des marchés publics et contrats de concessions d'ici le 1^{er} octobre 2018 au plus tard.

Concernant les données essentielles des marchés publics, il conviendra de transmettre les Données Essentielles sur le profil acheteur de votre collectivité et le recensement des marchés sur le site de l'OCEP/REAP. Pour collecter un maximum d'information, la saisie de données relatives aux marchés se fera dans les outils de Gestion financière pour les collectivités publiques.

Pour permettre la syndication automatique au niveau de la DGFIP, ces flux devront respecter le protocole PES, déjà utilisé pour les flux comptables via hélios. Ce flux, transmis à la DGFIP, permettra d'alimenter automatiquement les sites de l'OCEP/REAP d'une part, et ETALAB d'autre part. ETALAB mettra à disposition des plateformes de dématérialisation, les éléments via le site data.gouv.fr, permettant alors la publication automatique de ces données essentielles sur le profil acheteur de la collectivité.

Les éditeurs de logiciels sont en cours de mise à jour de leurs outils financiers et de marchés publics afin de générer ce flux intitulé 'PES Marché', qui répondra au déploiement de la démarche Open DATA des données essentielles.

Concernant les utilisateurs de la Gamme E.magnus gestion financière 2009 V10, il conviendra de saisir les données essentielles soit sur le profil acheteur de la collectivité soit sur le site ETALAB. D'autres informations vous seront communiquées ultérieurement. Pour les utilisateurs équipés de logiciels de comptabilité hors Berger-Levrault, nous vous invitons à prendre contact avec votre éditeur pour savoir si le flux PES Marché sera proposé dans vos applicatifs de gestion financière ou non.

A partir du 1^{er} octobre

Soyez vigilant au délai d'ouverture des plis !

Nous vous invitons à espacer le délai de la date limite de remise des offres à celle d'ouverture des offres.

Effectivement, la durée de la phase d'importation des plis peut être conséquente en fonction du nombre d'offres électroniques reçues et la taille des fichiers à télécharger !

Invitation des entreprises sur mp.maires81.asso.fr

Depuis le menu Outils/Entreprises/ Invitation, vous pouvez inviter une entreprise à s'inscrire.

Vous pouvez aussi consulter les entreprises inscrites en allant sur : outils/entreprises/base AWS-fournisseurs

Proposition d'article pour votre journal municipal à destination des entreprises locales

A partir du 1^{er} octobre 2018, l'ensemble des marchés publics devra être géré par le biais d'un profil acheteur.

Nous avons choisi la plateforme suivante : <http://mp.maires81.asso.fr> Pensez à vous y inscrire si ce n'est pas déjà fait afin de recevoir nos publications gratuitement.

Cet espace nous permet de publier, gérer la correspondance et recevoir vos plis dématérialisés.

Nous vous conseillons de télécharger les DCE en vous identifiant (et non en mode anonyme), sinon vous n'entrez pas dans le circuit de communication et risquez de passer à côté d'informations importantes.

Contacts utiles

Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,
Pôle Numérique
188 rue de Jarlard, 81000 ALBI

patricia.rabion@maires81.asso.fr
05 63 60 16 47
camille.tardez@maires81.asso.fr
05 63 60 16 32